

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 13 MAI 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués

sauf

MM. J. L. KLIPFEL qui était représenté par Mme WINCKEL ;
MM. WEISHAAR, STEINER, WAGNER, PREVOT, BABILON, ZINCK,
GOERICH-MULLER (excusés).

DEL. N° 46 /2002

**OBJET : AIDE A LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI
VOTE DES NOUVEAUX TAUX EN EURO**

Le Conseil Communautaire,

- VU sa délibération du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires et fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le Conseil Général
- CONSIDERANT les modifications apportées par le Conseil Général

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- fixe les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial comme suit :

. crépis (enduits à la chaux)	3,1 € du m ² (au lieu de 3)
. peinture	2,3 € du m ² (au lieu de 2)
. couverture (tuiles Biberschwantz)	3,1 € du m ² (au lieu de 3)

Le Président est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 mai 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

